

Compte-Rendu

de la réunion du Conseil Municipal du 5 mai 2021

Le 5 mai 2021, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni.

Etaient Présents : Monsieur Jean-Bernard CHERBLANC, Madame Maria CHEMARIN, Monsieur Jean-Luc BASTION, Madame Magali ERRAFIQI, Monsieur Christophe BURLET, Madame Dominique LEFLON, Monsieur François EUGENE, Monsieur Daniel BADOIL, Monsieur Thierry VATTLET, Madame Sandrine CHENAILLES, Madame Carine LOMBARDO, Madame Virginie CABAUSSSEL, Monsieur Sébastien MICHEL, Monsieur Renaud JASNOWSKI, Madame Céline MABON



Le compte rendu de la réunion du 07/04/2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents, ainsi que les délibérations s'y rapportant.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES DOUTEUSES

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

→ BUDGETISATION SYDER

Monsieur le Maire présente le dossier relatif aux charges dues par la commune au SYDER pour l'exercice 2021. Au budget primitif 2021, il avait été proposé de budgétiser un montant de 2500 €, il demande à l'Assemblée de valider cette budgétisation : le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

→ ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, la Trésorerie de L'Arbresle a proposé l'admission en non-valeur de certaines créances détenues par le budget principal de la Commune. Les créances irrécouvrables correspondent à des titres de recettes émis par la Commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme

par le comptable public, en dépit de toutes les diligences effectuées.

Le total des recettes à admettre en non-valeur s'élève à 487.20 €. Elles seront enregistrées au compte 6542 du budget communal.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

→ VOTE DES SUBVENTIONS ANNÉE 2021

Monsieur le Maire présente les différentes demandes et, après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution de ces subventions pour 2021. Solidarité Partage ne fera pas d'appel de subvention, sa trésorerie étant suffisante cette année :

- ARAIRE : 100 €
- Vie libre : 100 €

→ VERSEMENT SUBVENTION CCAS 2021

Monsieur le maire rappelle que cette subvention de 6000 € a été votée au budget primitif 2021

et qu'il y a lieu de délibérer pour effectuer son versement : l'Assemblée donne son accord à l'unanimité.

➔ REFERENT SECURITE ROUTIERE

Pour renforcer l'action de la sécurité routière auprès des citoyens, l'Etat souhaite concrétiser un partenariat avec les collectivités territoriales. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la nomination d'un élu correspondant Sécurité Routière. Monsieur Christophe Burlet fait part de sa candidature qui est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

➔ DEPOSER CANDIDATURE AU LABEL « TERRE DE JEUX PARIS 2024 »

Monsieur le Maire présente la possibilité de déposer une candidature dans le cadre du label « Terre de jeux PARIS 2024 ». Chaque collectivité territoriale s'engage selon ses moyens, son champ de compétence à mettre en place des actions nouvelles ou à poursuivre des actions existantes en lien avec les jeux et la promotion du sport.

Le label « Terre de Jeux Paris 2024 » étant ouvert à toutes les collectivités territoriales françaises, quels que soient leur nombre d'habitants, leur taille ou leurs moyens, chacune pourra s'adapter aux caractéristiques de son territoire et à son ambition.

Pour Courzieu, plusieurs projets ou actions en cours correspondent bien à cette dynamique et à ce label tel que le CourzyTrail Park, le parcours de santé, la Toutagauche, le bike Park etc... Ces événements participeront à promouvoir le sport avec l'école et la population dans l'esprit de ce label. Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à déposer la candidature de la commune.

➔ CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et que son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaires les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Monsieur le Maire présente le rapport de la trésorerie sur l'existence de créances de plus

de 2 ans dont le recouvrement est compromis malgré les diligences faites par le comptable, il y a donc lieu de provisionner 20 % de ces créances s'élevant à 8 996.81 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire une provision de 1800 € pour l'année 2021 au compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal.

➔ DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, pour la bonne exécution des opérations comptables, il y a lieu d'approuver les modifications en dépenses de fonctionnement et en investissement.

L'Assemblée donne son accord à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

CCAS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COURZIEU

➔ Journée « jeux de piste » pour les aînés de la commune : ce parcours du village truffé d'énigmes portant sur des anecdotes locales issues de la période 1937-1960, aura lieu le samedi après-midi 12 juin 2021 avec entre autres la participation de la Compagnie Le Cri de la Fraise. Elus et aînés se retrouveront donc pour cette après-midi conviviale.

➔ ADMR : une réunion s'est tenue dernièrement pour présenter son fonctionnement et solliciter de la commune la participation de référents communaux. Madame Maria Chemarin se propose à cette fonction. Toute autre personne souhaitant s'investir à l'ADMR en tant que référent communal est priée de se signaler à la mairie.

SCOLAIRE

➔ Rythmes scolaires et semaine à 4 jours : l'inspecteur d'académie a donné son accord pour cette nouvelle organisation du temps scolaire dès la rentrée de septembre 2021.

VOIRIE

→ TRAVAUX :

- Travaux d'aménagement des abords du local douche du Courz'y Trail Park.
- Préparation des massifs pour les plantations.
- L'entretien à la mini-pelle des chemins est terminé pour cette année.
- Reprise des chemins « Charbonnier » et « Verchères-Parc animalier » par les agents communaux.
- L'Entretien des routes aura lieu dans 3 semaines : bouchage des « nids de poules » + « points à temps » dans les hameaux du Dalaire, de Pomeyrieux et des Avergues.

→ DECHETS :

Un rappel des consignes de tri sera joint en fin de ce compte rendu. Trop de cartons alvéolés se retrouvent en effet dans les bacs jaunes au lieu d'être déposés en déchèterie.

Containers enterrés : les deux sites prévus et budgétés vers la salle Louis Besson et vers le City stade, seront installés fin juin. Tout le bourg sera ensuite équipé de ces matériels plus hygiéniques, esthétiques et économiques.

→ INFORMATION : Liste non exhaustive des dégradations du mois :

- Sentier du Vélair : arrachage de rambarde et arrachage des étiquettes indiquant le nom des plantes tout juste posées.
- Porte des WC public : détérioration du système d'ouverture.
- Massif des Allognets : Arrachage des plantes et détérioration d'un aménagement.
- Boulodrome : Tags sur le mur.
- Panneau d'affichage en haut de la montée de la Drésière : Vitre cassée par un caillou.
- Arrachage et bris des balises de randonnées pédestres des circuits de la fraise entre Lafont et La Vernay.

Et tout ce qu'on n'a pas vu...

Le conseil municipal rappelle que tout ceci a un coût et que ce sont autant d'autres projets qui ne pourront pas se réaliser. Si vous êtes témoin de dégradations, merci de le faire savoir en mairie.

grandes demi-journées sportives et conviviales pour identifier les 5 parcours.

→ Local Trail : ce local est installé depuis quelques semaines et pourra être utilisé par les adeptes du Trail, du parcours de santé, de la Courzapat, des circuits de randonnées, du VTT (ou : par les Vététistes) etc...

→ Parcours de santé et skate-park : le dossier de demande de subvention a été déposé le 19/03/2021 auprès de l'Agence Nationale des Sports (ANS).

→ TOUTAGAUCHE : Une rencontre a eu lieu avec l'ESAT de MEYS et MESSIDOR à L'Arbresle pour leur proposer de participer à cet événement sportif qui se veut ouvert à tous.

→ Pump-Track (piste de bosses de vélo) : l'étude de son implantation est en cours, des devis sont attendus.

PATRIMOINE TOURISME

→ APIcité : la commission se réunira le 18 mai prochain pour poursuivre la démarche.

→ Les jardins partagés surélevés : Les palox à fruits faisant office de carrés de jardins ont été implantés vers la Maison des Lavandières. Une présentation rapide sera faite le jour de la plantation des fleurs communales à toutes les personnes intéressées, le 22 mai à 11h30 sur place. Ces jardins, ainsi que ceux situés derrière l'église se veulent des lieux partagés où chacun pourra y planter légumes ou fleurs, à sa guise. Outre les objectifs de production et de décoration, ce seront aussi et surtout des lieux de rencontre et d'échanges.

PLANTATION COMMUNALE LE 22 MAI DE 9H00 À 12H00

Tout le monde est invité : enfants, parents, grands-parents.... Venez nombreux avec gants et petits outillages !

→ Tourbière du Chatelard : Appel à témoignage. Nous avons la chance d'avoir sur Courzieu une zone humide rare sur le Crêt Chatelard. Un projet de protection, d'explication et de mise en valeur de cette tourbière est en cours en lien avec différents organismes (Conservatoire des Espaces naturels, Département du Rhône,

PATRIMOINE TOURISME

→ Balisage :

- Les circuits de randonnée sont été ressuivis.
- Courz'y trail : grand remerciement à tous les bénévoles qui ont réalisés le balisage sur deux

Espaces Naturels Sensibles etc.). Nous rassemblons à ce titre un maximum d'informations. Vous avez des choses à raconter sur cette zone, des anecdotes, des histoires vraies, des légendes ? Vous avez de vieilles photos ou autres ? Tout nous intéresse. Merci de contacter la mairie.

PATRIMOINE TOURISME

→ Carillon de l'église : Appel aux dons.

Particuliers, entreprises, vous pouvez donner et bénéficier d'un avantage fiscal. Chacun peut donner dans la mesure de ses moyens. Les gouttes d'eau font les océans. Le petit flyer explicatif édité par l'association du patrimoine de Courzieu vous est remis en fin de compte rendu.

VIE LOCALE

→ La compagnie Le Cri de la Fraise : En plus d'animer régulièrement le village par ses « criées », cette nouvelle association vous propose des spectacles à domicile et vous proposera dès la rentrée de septembre 2021 des cours de théâtre. Voir le flyer en fin de compte rendu. Bravo à eux pour ce beau projet.

→ Chantier jeunesse initié par la CCPA sur le territoire intercommunal : Une belle réalisation a eu lieu sur Courzieu dans le cadre d'un Chantier jeunesse. Un, un groupe de jeunes a rafraîchi le local de la Cadole des gones et nettoyé les jardins arrières. Le conseil municipal les félicite pour cette prestation qui en appellera sans doute d'autres.

→ Escaliers Montée du Ciel : La peinture des rampes sera faite prochainement.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

→ Boulangerie : d'importants travaux de réfection ont été réalisés par les boulanger dans leur local. Le résultat est très réussi. BRAVO à eux ! Ils ont désormais un local approprié à la mise en valeur d'une large gamme de pains très gustatifs et de nombreuses pâtisseries délicieuses.

→ Le comptoir du village : l'association démontre toujours une grande dynamique avec une gamme de produits toujours plus fournie. Félicitations aux nombreux bénévoles qui l'animent et aux salariées très impliquées qui en assurent le fonctionnement. Plus que jamais, faites vos courses au comptoir !

→ Auberge du Pastourea : la mairie a autorisé la création d'une terrasse d'été pour vous accueillir à compter du 19 mai prochain. Profitez du déconfinement pour retrouver les traditionnels plats qui font la réputation de cette auberge, bien assis à table. La vente à emporter se poursuit également.

DELEGATIONS EXTERIEURES

→ SIVOM : le marché pour l'étude de l'implantation de la maison de Santé est en cours avec EPORA.

Un toilettage des statuts du syndicat est en cours également.

QUESTIONS DIVERSES

→ Elections départementales et régionales :

Ces deux élections se tiendront simultanément sur les dimanches 20 et 27 juin 2021 et exceptionnellement à la Salle Louis Besson. Elles se feront dans le respect des consignes sanitaires.

Nous recherchons des personnes volontaires pour tenir une permanence lors de ces deux journées. Si cela vous intéresse, prenez contact auprès du secrétariat de la mairie. Les personnes qui tiendront des permanences auront un justificatif pour se faire vacciner en priorité avant les élections.

Fin de séance à 23h15
Prochain conseil Municipal : le 2 JUIN2021

A 20H30

Le Maire

Jean-Bernard CHERBLANC

DATES A RETENIR POUR LA VIE COMMUNALE

| ÉVÉNEMENT | DATE | LIEU |
|--|---------------------------------|--------------------|
| PLANTATION DE FLEURS | SAMEDI 22 MAI De 9h à 12h | |
| PERMANENCE CCAS | SAMEDI 29 MAI De 9h à 11h | Mairie |
| REUNION PUBLIQUE Mr GASSILLOUD Thomas, député | VENDREDI 4 JUIN De 19h à 20h | Salle Louis Besson |
| PERMANENCE CCAS | MERCREDI 09 JUIN De 9h à 12h | Mairie |